

Le Budget Communal 2015 en préparation !

Le budget communal est élaboré par l'Autorité exécutive (le Maire) et adopté par l'Autorité délibérante (le Conseil Municipal). Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le « Budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal ».

La préparation du Budget a pour but d'évaluer, avec précision et objectivité, les dépenses et les recettes de la Commune pour l'année. **Les dépenses sont liées à :**

- La gestion des Services Publics (Fonctionnement courant, Ecole, Cantine, Périscolaire..)
- La variation des dépenses du personnel,
- Les charges nouvelles liées à des investissements, à l'évolution de prestations.....

Pour les dépenses, la liberté d'évaluer ces dernières est limitée par une réelle rigidité budgétaire résultant des engagements passés et de la législation. En effet, par ordre d'urgence, on distingue :

Les dépenses obligatoires mises à la charge de la Commune et qui ne peuvent l'être qu'en vertu de la loi (entretien Mairie, rémunération des agents communaux, cotisations, centre de formation du personnel communal, dépenses de service de secours contre l'incendie, clôture cimetière, entretien voies communales, acquittement des dettes exigibles, etc...).

Viennent ensuite **les dépenses facultatives** pour lesquelles la commune retrouve une très grande liberté d'action.

En matière de recettes, le budget intègre les dotations de l'Etat et définit :

- Le niveau de la fiscalité,
- Le niveau des tarifs des services publics communaux ;
- Les produits d'exploitation (location salle, achats concessions...);
- Le niveau d'autofinancement ;
- Le niveau de l'emprunt.

L'évaluation des recettes est faite en fonction de la nature des recettes fiscales que la Commune est autorisée à prélever et du produit des redevances créées en contrepartie des services publics rendus à la population, ainsi que les différentes dotations de l'Etat et la Trésorerie Publique pour quantifier le niveau de recette attendu.

Notre Commune adoptera son Budget Primitif en Avril 2015 afin qu'il prenne en compte la notification des bases fiscales pour lesquelles le Conseil Municipal a voté les taux, pour obtenir le produit fiscal et les éléments de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui nous sont transmis par les services de l'Etat que fin février début mars 2015 ! Or ces deux éléments constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement.

En accord avec Mr le Maire, la Commission des investissements et achats, a proposé la mise en œuvre d'une délibération au CM de février 2015, permettant à la Commune d'engager certaines dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2015 conformément aux textes en vigueur (CGCT).

Philippe TILLET

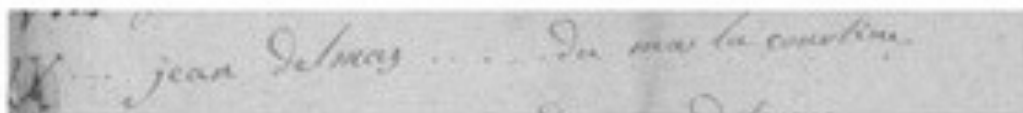
1er Adjoint

Président Commission Investissements et Achats

Conseiller Communautaire

Le saviez-vous ?

Sur la carte de France de Cassini (XVIIIème siècle), il est facile de localiser cette butte (qui a même été amplifiée par rapport à la réalité) ainsi que le hameau du Mas. On peut remarquer que la butte du château de Jugeals a été oubliée n'étant qu'à 318 m d'altitude. A noter aussi l'évolution du nom du hameau de Malpeyre qui en 1760 s'appelait : « Le Mas la Peyre ». Extrait de l'état civil de la Commune de Jugeals sur le site des Archives départementales de la Corrèze. Registres paroissiaux, état civil et tables décennales pour l'année 1793 et 1794. L'appellation du «Mas la Courtine» était encore employée en 1793. Ci-dessous : 9ème naissance sur la commune de Jugeals de Jean Delmas au hameau du Mas la Courtine.



NB : Le compte-rendu du conseil municipal du 20 février dernier vous sera communiqué dans le bulletin d'avril.

Le dimanche 18 janvier 2015 s'est tenue l'**assemblée générale annuelle du Foyer rural de JUGEALS-NAZARETH**, afin d'élire son conseil d'administration. Conformément aux statuts, une partie du conseil d'administration était renouvelable.

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan moral et financier de 2014 (Voté à l'unanimité).
- Election du conseil d'administration (Voté à l'unanimité).
- Projets 2015 (L'avis des personnes présentes a permis de dégager des idées afin de rassembler un consensus).

Les personnes désirant faire partie du foyer rural se sont vu proposer les cartes pour l'adhésion dont le prix est de 10 €.

Le nouveau bureau élu à l'unanimité se compose ainsi :

Président : M. NADIRAS Thierry

Vice-présidents : Mrs DAURAT Christian et Alain Raynal

Secrétaire : Mme DACUNHA Mathilde

Secrétaire adjoint : M. RAYNAL Dominique

Trésorier : M. RAYNAL Jean

Trésorier adjoint : M. CLAUZEL-RUBELIN Dominique

Chargée de communication : Me DAURAT Jacqueline

Membres du bureau : M. TOUILLET Christian

Conformément à la tradition du foyer rural le président d'honneur est Monsieur le Maire de la commune : M. Gérard BAGNOL.

Le programme suivant des activités 2015 de l'association a été établi :

06 avril : mini rallye auto touristique avec découverte d'un site remarquable.

07 juin : marché d'antan et vide grenier toute la journée dans le bourg.

25 juillet : soirée grillades avec animation dansante.

22 novembre : repas du cochon animé par un orchestre.

Au cours de l'année il est prévu une ou deux excursions en autocar. Le conseil d'administration remercie chaleureusement les bénévoles qui tout au long de l'année œuvrent à la réussite des activités de l'association.



Course Tulle-Brive-Nature

LE 12 AVRIL 2015 JUGEALS-NAZARETH SERA VILLAGE ETAPE DE LA TULLE BRIVE NATURE.

La course **Tulle-Brive-Nature** est une manifestation sportive incontournable sur le département, elle comporte bon nombre de disciplines : rando, course à pieds, trail, cyclo, VTT, etc...

A l'occasion de sa 5ème édition, notre village est concerné par cet événement pour ce qui est des disciplines cyclo et VTT.

Les 75 et 27km cyclo traverseront Jugeals-Nazareth en provenance de Turenne vers Brive par la D8 entre 10h et 12 heures environ. Les 55 et 32km VTT emprunteront la voie romaine avec un ravitaillement devant la mairie dans la matinée (De 10 à 12 heures environ). Le départ des 15km VTT pour les plus jeunes (réservé aux écoles de VTT) se fera du parking de la salle polyvalente de Jugeals-Nazareth à 11h15.

Une chanteuse de musique latino animera cette matinée, devant la mairie sur le lieu du ravitaillement. (www.brazandco.com).

La municipalité invite les associations de la commune qui auraient des idées d'animations à prendre part à cette journée afin d'y donner un caractère festif.

